



Direction du patrimoine et des moyens généraux

Réunion du 22 novembre 2024

Date de convocation : 08 novembre 2024

Délibération N° 111

ENGAGEMENT À CONSTRUIRE LES GENDARMERIES DE TOULON-SUR-ARROUX ET DE VERDUN-CIEL

Président : M. André ACCARY

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : BRUNET-LECHENAULT Claudette, COGNARD Jean-François, COUILLEROT Evelyne, MARTELIN Cécile, PERRIN Viviane, ROBIN Christine

Claudette BRUNET-LECHENAULT a donné pouvoir à Jean-Christophe DESCIEUX, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Evelyne COUILLEROT à Jean-Marc HIPPOLYTE, Cécile MARTELIN à Arnaud DURIX, Viviane PERRIN à Alain PHILIBERT, Christine ROBIN à Jean-Patrick COURTOIS.

Secrétaire de séance : DESCHAMPS AMELLE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie, et la circulaire d'application du Premier ministre du 28 janvier 1993,

Vu la délibération du 30 mars 2023 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a approuvé la convention relative aux effectifs et à l'immobilier locatif de la Gendarmerie Nationale en Saône-et-Loire,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avoir recueilli l'avis de la Commission Finances,

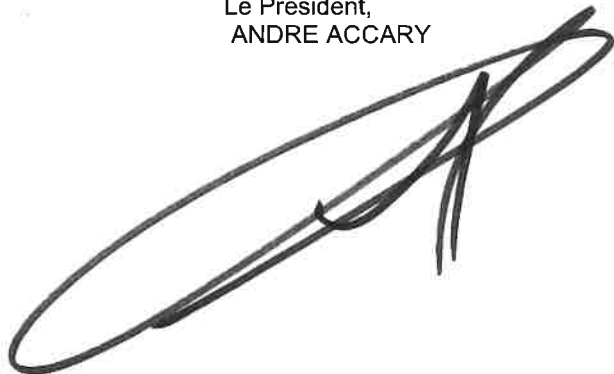
Considérant que le Département va engager les opérations de constructions des gendarmeries de Toulon-sur-Arroux et de Verdun/Ciel,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la construction des gendarmeries de Toulon-sur-Arroux et Verdun-Ciel ainsi que les conditions de location selon les dispositions du décret 93-130 du 28 janvier 1993.

Le Président,
ANDRE ACCARY

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the printed name.

Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 29.11.2024

Publié ou Notifié le 29.11.2024

~~Affiché le~~